

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2e/53-07
Séance du 29 Juin 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

CONTRAT DE PROJETS ETAT/REGION 2007/2013 CONSTRUCTION D'UN INSTITUT DE RECHERCHE ET EXTENSION-RESTRUCTURATION DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE MULHOUSE (ENSCMU)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2°/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer à l'Etat (Ministère de l'Education Nationale – Rectorat de STRASBOURG) une aide de 450 000 € pour le financement des études concernant la construction d'un Institut de Recherche et Extension-Restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE (ENSCMu) dans le cadre du CPER 2007/2013,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 204, enveloppe 90227, nature 20411, fonction 23 du budget départemental,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention avec l'Etat précisant les modalités de versement de l'aide départementale.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER